

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2024**

Le 11 avril 2024, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 4 avril 2024

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha, Mr HEDE Yoann.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme CIRET Delphine avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,
- Mr DANCHOT Valentin,
- Mme DIAS Pascale,
- Mr SIMONI Thierry avec procuration à Mr MORTIER Jacky,
- Mr PTAK Frédéric,
- Mme VILLEMONT Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mars 2024 :

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 21 mars 2024.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 – Vote du budget principal de la commune :

Monsieur le Maire présente le budget principal 2024 de la commune et soumet ce dernier au vote pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 3 611 651.30 €
- Section d'investissement : 1 824 340.98 €

Après échanges, les membres du conseil adoptent ce budget à l'unanimité.

3 – Vote du budget principal de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2024 de la commune et soumet ce dernier au vote pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 157 009.72 €
- Section d'investissement : 144 249.76 €

Après échanges, les membres du conseil adoptent ce budget à l'unanimité.

4 – Délibération pour la délégation des contrats d'assurances du personnel au CDG :

Monsieur le Maire explique que le centre de gestion a lancé une consultation pour un contrat d'assurance statutaire pour le personnel des collectivités territoriales, CNRACL et IRCANTEC.

Le titulaire de son contrat de gestion est CNP assurances.

Pour pouvoir bénéficier des prestations de ce contrat une convention de gestion doit être signée entre le CDG et la commune. Il donne lecture de cette dernière.

Après échanges, le conseil municipal accepte cette dernière à l'unanimité et autorise le Maire à s'assurer auprès de CNP assurances et à signer la convention de gestion avec le CDG ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette souscription.

5 – Recrutement et rémunération des animateurs du Centre de loisirs :

Monsieur le maire explique qu'il convient de recruter : 1 Directeur (Monsieur SAM PAIO José, 7 animateurs BAFA, 3 animateurs stagiaires et 1 animateur non BAFA – sans formation.

Il propose d'augmenter les forfaits journaliers comme suit :

- Directeur : SMIC + 6 % de l'heure
- Animateurs BAFA ou équivalent : 69 € la journée
- Animateurs stagiaires : 67 € la journée
- Animateurs non diplômé : 66 € la journée

Après échanges, les membres du conseil municipal valident le nombre de recrutement ainsi que les forfaits journaliers à l'unanimité.

6 – Tour de garde des élections européennes :

Un point est fait sur les permanences des tours de garde des bureaux des élections européennes.

7 – Bornage du Cabinet BODENEZ :

Monsieur le Maire présente les devis du cabinet Bodenez pour le bornage et la création du projet de lotissement avenue de Châteauroux pour un total de 4428 €.

Après échange, le conseil valide le projet à l'unanimité.

